# Le nouveau projet de renouvellement urbain à Sannois

L'ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain) a été créée par la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. C'est un établissement public national qui signe des conventions pluriannuelles avec les collectivités et organismes destinataires des subventions.



Le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) a été déployé à travers la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, laquelle a instauré l'élaboration des premiers Contrats de Ville. Ce programme prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (touchant 3 millions d'habitants) en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Concrètement, les objectifs du NPNRU sont :

- Augmenter la diversité de l'habitat avec une offre de logement de qualité et diversifiée
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
- Favoriser le potentiel de développement économique
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages et évolutions futures
- Renforcer la sûreté des habitants

Sur le territoire Val Parisis, les quartiers Bas des Aulnaies et Carreaux Fleuris situés sur la commune de Sannois, au travers du diagnostic porté auprès de l'Etat, ont pu être retenus dans le cadre du NPNRU.

Dans ce cadre, l'objectif vise à améliorer les conditions de vie des habitants et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Cela passe par des actions en direction, à la fois :

- des personnes (mixité et insertion sociale)
- des lieux (mixité fonctionnelle, intégration urbaine des quartiers)

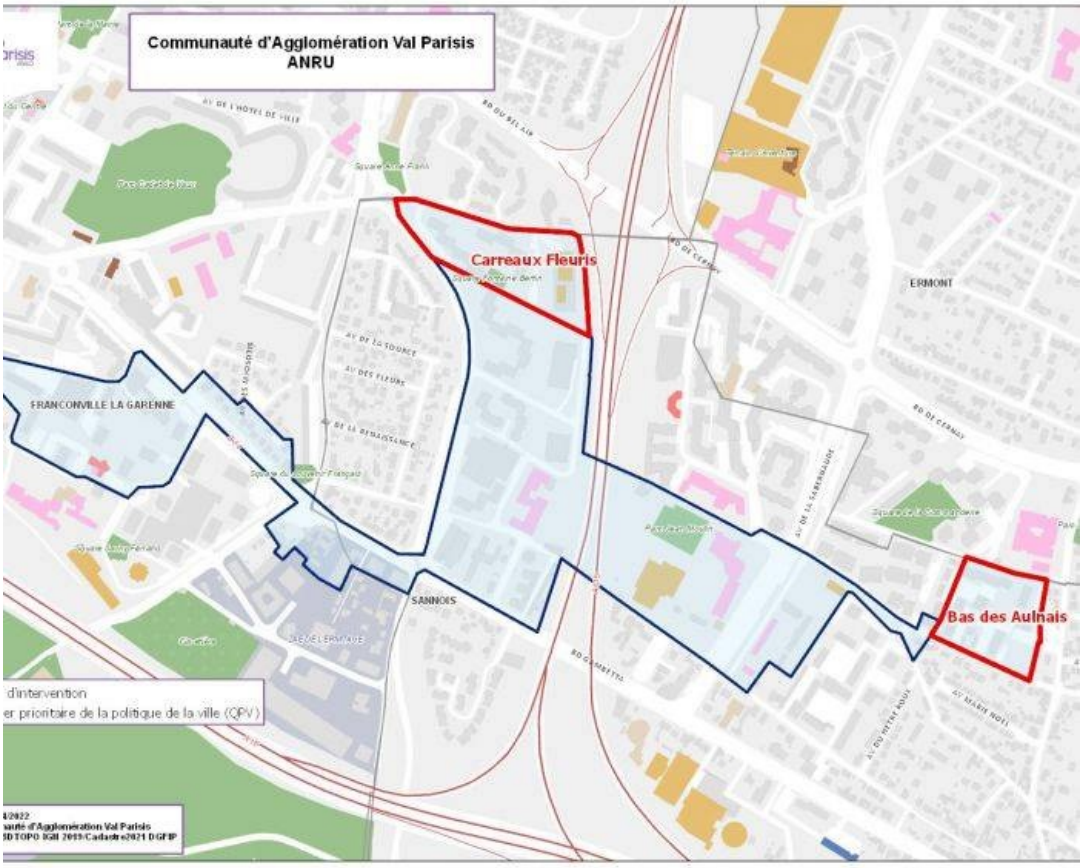
La convention entre les différents partenaires, notamment les co-financeurs de ce projet de transformation du quartier, a été signée le 12 juin 2023 afin de contractualiser les engagements pris par chacun des acteurs.

Les partenaires et financeurs principaux engagés sont la commune de Sannois, l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement urbain), Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignation, le département du Val d'Oise, la CAF, la communauté d'agglomération Val Parisis, l'Etat, les bailleurs Erigère et Logirep.

**Les étapes**

Les secteurs concernés par cette rénovation ont fait l'objet d'études approfondies pour répondre aux enjeux de qualité de vie des habitants afin d'envisager une restructuration urbaine globale permettant de changer l'image du quartier et le rendre plus attractif.
Ainsi, les questions de sécurité, d'amélioration de l'habitat, des équipement publics, d'accessibilité, de revalorisation

des secteurs en favorisant la mixité et la diversité ont été abordées.
Ces études confortées par les retours des acteurs impliqués sur le projet (citoyens, bailleurs, commune de Sannois, Etat et communauté d'agglomération) aboutissent à un projet ambitieux qui se traduit désormais en phase opérationnelle de travaux.




Infos pratiques

Les travaux, pour certains engagés voire terminés ou prochainement initiés, se concentrent sur :

**Le secteur des Carreaux Fleuris**

- La démolition du parking silo (places redistribuées en surface)
- La construction d'une cinquantaine de logements à prix maîtrisé pour accession
- La résidentialisation du patrimoine du bailleur social Erigère existant
- Le développement d'un groupe scolaire multi-fonctions sur un lieu unique à destination des élémentaires et maternelles (périscolaire cantine et d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Aménagement des espaces publics (intervention sur les stationnements, voiries…)

**Le secteur du Bas des Aulnaies**

- Réhabilitation du patrimoine du bailleur social Logirep existant
- Résidentialisation du patrimoine du bailleur Logirep
- Construction de 28 logements en accession
- Construction d'une vingtaine de logements pour Action logement
- Aménagement des espaces publics (intervention sur les stationnements, voiries…)